

vinciaux pour les employer à leur guise à la construction des routes, ou bien s'il y aura une disposition interdisant l'emploi de ces octrois pour l'usage dont j'ai parlé.

L'hon. M. BENNETT: Je suis peiné que mon très honorable ami pense que le premier ministre de Québec ait employé les crédits de la voirie pour aider à notre campagne. Je suis convaincu que nos vingt-cinq partisans de Québec n'ont été nullement aidés de cette façon. J'ignore si l'on en a agi ainsi dans la province de l'île du Prince-Edouard, par exemple; et à coup sûr je n'en vois pas de preuve en Ontario, où je suis allé. (*Exclamations.*) Non pas, à la vérité, mais les honorables députés qui devraient savoir à quoi s'en tenir là-dessus viennent de la Saskatchewan.

Des MEMBRES: Non, non.

M. BRADETTE: Vous allez en entendre parler.

L'hon. M. BENNETT: Je me rappelle fort bien que les deniers publics ont servi à des fins bien étranges. J'ai souvenance d'un arrêté du conseil adopté le 24 juillet, si je ne me trompe, en vertu duquel le ministre des Travaux publics se faisait accorder \$20,000 de crédits pour élever le salaire de 828 femmes de peine employées à Ottawa, à partir du 1er avril 1930.

L'hon. M. ELLIOTT: Mon honorable ami trouve-t-il à redire au sujet de ce décret du conseil?

L'hon. M. BENNETT: Je n'hésite pas à le dire. Jamais un autre arrêté en conseil de cette nature n'a été adopté au Canada; de fait, les chèques devaient être touchés le samedi et le scrutin eut lieu le lundi. Or, la majorité libérale dans la ville d'Ottawa correspond assez près avec le nombre de ceux qui ont touché ces chèques.

L'hon. M. ELLIOTT: Mon honorable ami aura peut-être l'obligeance de répondre à la question que j'ai posée. A-t-il quelque objection à faire valoir à l'encontre de cet arrêté en conseil?

L'hon. M. BENNETT: Je suis opposé à toute transaction politiquement immorale de cette nature.

M. VALLANCE: A mon titre de représentant d'une circonscription rurale de la Saskatchewan, puis-je poser une question au premier ministre? Y aura-t-il possibilité qu'une municipalité rurale obtienne directement du gouvernement fédéral des fonds pour la construction de routes municipales, ou faudra-t-il que les demandes de cette nature soient faites par l'intermédiaire du gouverne-

[Le très hon. Mackenzie King.]

ment provincial? Je parle de la construction des chemins vicinaux et non pas des routes provinciales.

L'hon. M. BENNETT: S'il a suivi attentivement mes explications, mon honorable ami doit se rendre compte que la mesure en discussion vise à soulager la détresse et à diminuer le chômage.

M. VALLANCE: Il y a de la détresse dans les régions brûlées par la sécheresse.

L'hon. M. BENNETT: Je suppose alors que le gouvernement provincial réclamera, en temps et lieu, l'aide nécessaire et qu'il l'obtiendra. Mon honorable ami se rend parfaitement compte, je l'espère, que le gouvernement fédéral n'empiète pas sur le domaine ni des municipalités ni des provinces: il vise simplement à leur fournir de l'aide afin de faire face à une situation critique.

M. VALLANCE: Vous avez déclaré que vous prêtez simplement l'intérêt aux municipalités pour deux ans.

L'hon. M. BENNETT: Monsieur le président, je le regrette beaucoup, mais mon honorable ami s'est mépris sur le sens de mes paroles. J'ai dit que, advenant le cas où des travaux publics seraient entrepris dans certaines circonstances, travaux qui ne l'auraient jamais été si la situation avait été tout autre, le devoir incomberait à ceux qui désirent obtenir l'aide de ce fonds de la demander et cette demande sera traitée en conséquence; cependant, s'il s'agit de travaux de la nature de ceux auxquels l'honorable député a fait allusion, la province pourra réclamer directement les fonds nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin. Mon très honorable ami (M. Mackenzie King), au cours de la dernière campagne électorale, a déclaré qu'il était prêt à contribuer, si j'ai bonne mémoire, un dollar du trésor fédéral pour chaque dollar que déboursaient les municipalités ou les provinces afin de soulager la détresse absolue de certaines catégories de chômeurs. Voilà le sens que j'ai attribué à ses déclarations.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les deux; c'est dire dollar pour dollar que les provinces et les municipalités déboursent pour la construction des routes.

L'hon. M. BENNETT: C'est-à-dire que le gouvernement fédéral acquitterait le tiers des sommes déboursées?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est bien cela.

L'hon. M. ELLIOTT: Puis-je savoir du premier ministre s'il y a quelque restriction imposée relativement à la partie de cette som-